



## BULLETIN N° 219

### GALA ANNUEL DU C.U.T.L.

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée. Sauf avis contraire, les chèques seront mis en banque à la date limite d'inscription. Les chèques non utilisés ne seront pas retournés mais détruits.

En cas de désistement n'ayant pu donner lieu à remplacement, les versements resteront acquis au C.U.T.L.

D'une façon générale, les absences aux sorties et voyages, ne sont pas remboursées. Seuls les cas extrêmes seront examinés par le Conseil d'administration.

**IMPORTANT :** Il est demandé aux adhérents s'inscrivant en même temps pour plusieurs sorties de bien vouloir établir des chèques pour chaque sortie. Merci de ne pas agraffer les chèques.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de force majeure dans l'intérêt de tous. Il en est de même pour les tarifs qui peuvent fluctuer en fonction du nombre de participants.

**VENDREDI 18 MARS 2016**

**DEJEUNER SPECTACLE  
A PÉTINCELLE**

**A 12 h 30**

**Cabaret situé à Pierres – 13 rue de l'Europe**

Les adhérents voulant participer au repas de Gala, devront s'inscrire et auront la possibilité d'inviter 2 personnes extérieures au C.U.T.L. (conjoint, ami....)

#### **PROGRAMME :**

##### **Déjeuner :**

- Cocktail de bienvenue
- Repas de Gala (vin - café)

##### **Spectacle**

##### **Animation danse**

**PRIX : 50 € par personne (tout compris)**

Inscription avec chèque à l'ordre du C.U.T.L pour le 10 mars 2016

A envoyer au bureau

1, rue du Pont Rouge 28130 MAINTENON

A l'aide du papillon ci-dessous.

Monsieur ou Madame -----

Assistera (ront) au déjeuner de Gala du Vendredi 18 mars 2016

Nombre de personnes -----

Ci-joint chèque d'un montant total de 50 € x -----=